

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2011

DCM N° 11-05- 16

Objet : Transfert dans le domaine public communal des rues des Renoncules, des Roseaux et de la Valériane à Magny.

Rapporteur : Mme DE OLIVEIRA, Conseiller Délégué

Les voies ou parties de voies situées rues des Renoncules, des Roseaux et de la Valériane à Magny appartiennent à l'Association Syndicale des propriétaires des groupes d'habitations « Les Cottages » qui ne fonctionne plus depuis de nombreuses années.

L'intégration classique de celles-ci supposait qu'une personne soit officiellement désignée, en assemblée générale, pour signer l'acte de vente ou que l'ensemble des copropriétaires (environ 100) donnent leur accord.

Mais, devant l'impossibilité de régler ce dossier d'intégration selon la procédure habituelle, le Conseil Municipal décidait, par délibération du 25 novembre 2010, de procéder à l'ouverture de l'enquête publique préalable au transfert d'office et sans indemnité dans le domaine public communal desdites voies privées ouvertes à la circulation publique.

Cette enquête publique a donc été organisée pendant une durée de 15 jours, du 21 mars au 4 avril 2011 inclus, conformément à la législation en vigueur : l'arrêté municipal prescrivant l'ouverture de cette enquête a été affiché pendant une période d'un mois, du 4 mars au 4 avril 2011 à la mairie de quartier de Magny et au bureau d'accueil du bâtiment municipal 144, route de Thionville et est paru dans le Républicain Lorrain les 8 et 15 mars 2011.

Par ailleurs, le dépôt du dossier d'enquête a été notifié dans les conditions réglementaires prévues aux personnes privées ou publiques propriétaires des voies concernées.

Ce transfert répond à la demande des propriétaires riverains.

Le commissaire enquêteur ayant émis un avis favorable à ce projet, il est proposé de transférer d'office et sans indemnité dans le domaine public communal les voies privées précitées, à l'exclusion des espaces verts et des accès à ceux-ci.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU

- les articles L. 318-3, R. 318-10 à R. 318-10 du Code de l'Urbanisme ;
- la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2010 ;
- l'avis favorable du commissaire enquêteur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1 –de transférer d'office et sans indemnité dans le domaine public communal les voies ou parties des voies privées dénommées « rue des Renoncules, rue des Roseaux et rue de la Valériane » situées dans les lotissements « Les Cottages » à Magny , à l'exclusion des espaces verts et des accès à ceux-ci ;

2 – d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint délégué:

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Service Topographie, SIG et Gestion Foncière

Commissions : Travaux et Domaines
Finances

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 16

Décision : ADOPTÉE Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Affichée le : 27/05/2011

Transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2011 Référence nomenclature «ACTES» : 3.5